

COMPTE- RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03.04.2023 – 17h00

PRÉSIDENCE : M. Jean-Michel Losego, Maire

PRESENTS : Mmes Laurence Darnise, Monique Bergès, Marie-Hélène Langlois-Fleurigeon,
MM. Alex Paute, Philippe Bertrand, Pascal Boisard

POUVOIRS : Dominique Saintignan (pouvoir Mme Bergès)
Bernard Gabas (pouvoir M. Bertrand)

ABSENTS : Mmes Sylvette Bonnemaison-Fitte, Aurélie Ducourant
MM. Julien Guyomard, Emmanuel Saint-Laurans

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents ou représentés : 9

Date de convocation : 29 mars 2023

Date d'affichage : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Laurence Darnise

Le procès-verbal de la séance du 08 mars 2023 envoyé aux élus le 29 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité.

DOMAINE ADMINISTRATIF

Création des postes de saisonniers

Afin de préparer la saison estivale, Monsieur le Maire propose de créer des postes de saisonniers pour juillet et août pour l'ouverture du donjon (un saisonnier par mois) et pour assurer le soutien aux organisations des associations au service technique (un saisonnier par mois) comme suit :

2 postes dans le grade d'adjoint d'animation non permanent à 30 heures hebdomadaires-IB 367

- Du 1^{er} juillet 2023 au 31 juillet 2023 inclus.
- Du 1^{er} août 2023 au 31 août 2023 inclus.

2 postes dans le grade d'adjoint technique non permanent à 35 heures hebdomadaires-IB 367

- Du 3 juillet 2023 au 31 juillet 2023 inclus.
- Du 1^{er} août 2023 au 31 août 2023 inclus.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

DOMAINE FINANCES

Adoption du compte de gestion du budget principal 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion de l'année 2022, établi par le trésorier qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **Une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **Le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

M. le Maire soumet au vote **de l'assemblée délibérante** ce document comptable qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2022** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

Vote du Compte administratif du budget principal 2022

Monsieur le Maire présente sous forme d'un diaporama (ci-joint) les résultats 2022 et les tendances globales.

Tableau de synthèse des résultats :

EXERCICE 2022	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 014 054.19	1 136 604.98
INVESTISSEMENT	289 512.57	338 526.26
REPORT EX 2021 FONCT.		493 898.93
REPORT EX 2021 INVEST.	221 939.99	
RESTES A REALISER 2021		26 739.00
RESULTAT FONCT.	1 014 054.19	1 630 503.91
RESULTAT INVEST.	511 452.56	363 267.26
TOTAL CUMULE	1 525 506.75	1 993 771.17

Monsieur le Maire quitte la salle et demande à M. Philippe Bertrand, Maire-Adjoint, de faire procéder au vote.

9 voix pour – 0 voix contre – 0 voix abstention

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

Analyse financière ATD

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la sollicitation d'Etat de créer un poste Passeports/Cartes d'Identité, il avait été commandé une analyse financière à l'Agence Technique Départementale (ATD) afin d'examiner la faisabilité de cette création de poste.

Menée généralement sur une période de cinq ans (2023-2027), l'analyse prospective permet de mesurer l'équilibre financier à venir d'une collectivité. Elle met en évidence les marges de manœuvre susceptibles d'être dégagées en fonction des priorités définies par l'équipe municipale et de son programme d'investissement pluriannuel.

Dans le cas de la commune d'Aurignac, il s'agit d'estimer une enveloppe d'investissement soutenable au regard des équilibres financiers dégagés par la collectivité.

Cette étude est réalisée à partir des hypothèses d'évolution des dépenses et des recettes validées lors de la réunion de cadrage organisée à la mairie le 13 février 2023 [voir diapositives n°11 à 40].

La prise en compte de ces données a permis de construire une simulation prospective, dénommée scénario de référence, dont les résultats sont présentés dans la deuxième partie de ce diaporama [voir diapositives n°41 à 43].

Ce diagnostic conduit, le cas échéant, à la proposition de nouveaux scénarios pour évaluer les conséquences financières et fiscales résultant des différents arbitrages opérés, dans le respect des contraintes budgétaires et prudentielles qui régissent l'établissement des budgets locaux [voir diapositives n°44 à 54].

A la lecture de l'analyse financière et à l'unanimité des membres présents, il est décidé de renoncer à la création du poste pour le recueil des cartes d'identités/Passeport. Cette décision est motivée par le fait de ne pas alourdir les charges du personnel déjà conséquentes et de pouvoir disposer d'une marge budgétaire suffisante pour réaliser les projets inscrits au budget.

Monsieur le Maire prendra contact avec les maires du Canton pour évoquer une coopération sur la prise en charge du poste si la commune est de nouveau sollicitée pour accueillir ce service.

LA DECISION NE DONNE PAS LIEU A DELIBERATION

DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION

Demande de subvention pour le déplacement du monument aux morts :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet et le plan de financement de la rénovation cet édifice.

Une demande de subvention a été déposée auprès du CD 31 selon les éléments suivants :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux Entreprises	6 730,00 €	Département 31	5 752,00 €
Travaux en Régie	6 500,88 €	Autofinancement	8 629,18 €
Végétalisation	1 150,30 €		
TOTAL	14 381,18 €	TOTAL	14 381,18 €

LA DECISION NE DONNE PAS LIEU A DELIBERATION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.